



| Page | Article | § | Désignation |
|------|-----------|--------|--|
| 1/2 | | | Sommaire |
| 3 | 1 | | Engagement |
| 3 | " | §1.1 | <i>Qui peut participer à cette compétition</i> |
| 3 | " | §.1.2 | <i>En cas d'affiliation d'un autre CSD</i> |
| 3 | 2 | | Date de la compétition |
| 3 | 3 | | Critères d'engagement des équipes |
| 3 | 4 | | Arbitrage |
| 3 | " | §.4.1 | <i>Désignation des arbitres</i> |
| 3 | " | §.4.2 | <i>Frais d'arbitrage</i> |
| 3 | 5 | | Licences |
| 3 | " | §.5.1 | <i>Présentation de la licence</i> |
| 3 | " | §.5.2 | <i>Cas de non présentation de licence</i> |
| 4 | 6 | | Déroulement de la compétition |
| 4 | " | §.6.1 | <i>Jets d'échauffement</i> |
| 4 | " | §.6.2 | <i>Les boules utilisables</i> |
| 4 | " | §.6.3 | <i>Boule de 14cm de diamètre peut passer dans le jeu sans renverser de quilles</i> |
| 4 | " | §.6.4 | <i>Lors d'une compétition les joueurs sont sous les ordres de l'arbitre</i> |
| 4 | " | §.6.5 | <i>L'arbitre, les joueurs ou les dirigeants doivent s'assurer</i> |
| 4 | " | §.6.6 | <i>Si la faute est constatée pendant les 5 mn d'échauffement</i> |
| 4 | " | §.6.7 | <i>Si la faute est constatée après l'échauffement pendant un jeu</i> |
| 4 | " | §.6.8 | <i>Une marque autocollante est autorisée pour identifier</i> |
| 4/5 | " | §.6.9 | <i>Il est interdit de laisser des objets, tels que, sacs de sport, bouteilles, etc</i> |
| 5 | " | §.6.10 | <i>Il est interdit pour un joueur de nettoyer sa planche ou l'aire d'élan</i> |
| 4 | " | §.6.11 | <i>Nettoyage de la planche et de l'aire d'élan</i> |
| 4/5 | " | §.6.12 | <i>Nettoyage de la planche et de l'aire d'élan pendant un jeu</i> |
| 5 | " | §.6.13 | <i>Coach en tenue sportive</i> |
| 5 | 7 | | Jets annulés et annulation de la marque |
| 5 | " | §.7.1 | <i>Il est interdit de :</i> |
| 5 | 8 | | Avertissement, expulsion |
| 5 | " | §.8.1 | <i>Les paragraphes précédents</i> |
| 5 | " | §.8.2 | <i>Carton rouge</i> |
| 5 | " | §.8.3 | <i>Pénalité pour carton rouge</i> |
| 5 | 9 | | Incidents de jeu |
| 6 | " | §.9.1 | <i>Temps d'arrêt sur blessure</i> |
| 6 | " | §.9.2 | <i>Un joueur (se) peut quitter l'aire de jeu</i> |
| 6 | 10 | | Horaire de passage |
| 6 | 11 | | Ordre de passage |
| 6 | 12 | | Déclaration d'un forfait |
| 6 | 13 | | Retard d'équipe ou d'un joueur(se) |
| 6 | " | §.13.1 | <i>Cas N° 1, retard de l'équipe</i> |
| 6 | " | §.13.2 | <i>Cas N° 2, retard d'un joueur de l'équipe</i> |
| 6 | 14 | | Remplacement de joueur (se) |
| 6 | " | §.14.1 | <i>Conformément au règlement de la CSN NBC</i> |
| 6 | " | §.14.2 | <i>Remplacement à la fin d'un jeu d'un jeu</i> |
| 6 | " | §.14.3 | <i>Remplacement pendant la durée d'un jeu</i> |
| 6/7 | " | §.14.4 | <i>Un (e) joueur (se) expulsé (e) (carton rouge) ne peut pas être remplacé</i> |
| 7 | 15 | | Classement et attribution du titre |
| 7 | " | §.15.1 | <i>Pour départager les égalités</i> |
| 7 | 16 | | Titre et récompenses |
| 7 | 17 | | Podium |
| 7 | 18 | | Tenues sportives |
| 7 | 19 | | Nettoyage des pistes |

GUIDE D'UTILISATION (Suite)

| Page | Article | § | Désignation |
|------|-----------|--------|---|
| | 20 | | <i>Amendes</i> |
| | 21 | | <i>Discipline</i> |
| | " | §.21.1 | <i>Litiges et sanctions</i> |
| 7 | " | §.21.2 | <i>Pour le carton rouge</i> |
| 7 | " | §.21.3 | <i>Pour les réserves posées</i> |
| 7 | 22 | | <i>Dopage</i> |
| 7/8 | " | §.22.1 | <i>Par l'alcool</i> |
| 8 | " | §.22.2 | <i>Par produits dopants</i> |
| 8 | " | §.22.3 | <i>Information complémentaire sur la mise en application des sanctions</i> |
| 8 | 23 | | <i>Trousse de premiers soins</i> |
| 8 | 24 | | <i>Connaissance du règlement</i> |
| 9 | 25 | | <i>Cahier des charges pour l'organisation (désignation des tâches)</i> |
| 9 | " | §.25.1 | <i>Par la Commission Sportive Nationale NBC</i> |
| 9 | " | §.25.2 | <i>Par la Coordination Technique Nationale</i> |
| 9 | " | §.25.3 | <i>Par les CSD</i> |
| 9 | " | §.25.4 | <i>Par le CSD organisateur</i> |
| 9 | " | §.25.5 | <i>Par le club organisateur</i> |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Mis à jour le 30 juin 2024

U14 et U18

REGLEMENT TECHNIQUE, SPORTIF et DISCIPLINAIRE

Le championnat de France par équipes à2 « U14 / U18 » relève de la compétence de la CSN NBC, qui définit l'ordre d'attribution de cette compétition, depuis 2008 ; BR 2008, HR 2009, CO 2010 ainsi de suite. La Coordination Technique Nationale enregistre la participation des équipes, établit les horaires de la compétition et communique le tout aux CSD. L'organisation dans son ensemble est confiée au CSD désigné et au club responsable ou propriétaire du quillier où se déroule la compétition.

Article 1 Conditions d'engagement

- §.1.1 Être licencié dans un club des départements du ; *Bas Rhin *Haut Rhin *Côte d'Or.
Être engagé par le club dans les délais défini par la CSN NBC.
Age minimum : 10ans pour la catégorie U14
Age maximum : Dans la limite maximale de la catégorie U18 suivant le règlement international
Possibilité d'engager des équipes mixtes.
Maximum une équipe par club.
Le nombre de qualifiés est basé sur 16 équipes, pouvant être porté à 18 maximum.
Si le quota n'est pas atteint, l'engagement d'une deuxième équipe peut être demandé.
La qualification des équipes secondes des clubs se fera à la moyenne des joueurs formant l'équipe.
- §.1.2 En cas d'affiliation d'un autre CSD, la CSN NBC se réserve le droit avec le concours de la Coordination Technique de modifier le présent règlement.

Article 2 Date de compétition

Cette compétition se déroule à une date fixée par la CSN NBC.
Le CSD et le club organisateur désignés, acceptent l'organisation en connaissance du cahier des charges de la manifestation, (article 24 du présent règlement)

Article 3 Critères d'engagements des équipes. A modifier comme les engagements équipe à2 seniors

Le responsable de la Coordination Technique Nationale fait parvenir des fiches d'engagement dans les clubs des trois CSD, environ 5 semaines avant la compétition. La liste nominative des joueurs (ses) (Nom, prénom, N° licence et date de naissance) formant l'équipe engagée est à faire parvenir au responsable de la Coordination Technique Nationale accompagnée des frais d'engagement. (Chèque à l'ordre de la FFBSQ CSN NBC) avant la date butoir indiquée sur la fiche. **Si les critères définis pour l'engagement ne sont pas respectés, cet engagement ne sera pas pris en compte.**

La CSN NBC reversera globalement les frais d'engagement au CSD organisateur.

Le montant des engagements est défini chaque année par la CSN NBC.

Article 4 Arbitrage

- §.4.1 Les arbitres sont désignés par le CSD organisateur, qui établit un planning d'arbitrage pour ce championnat de France. Il y aura un arbitre principal qui sera responsable du bon déroulement de la compétition.
Deux arbitres doivent officier à chaque prise de poste. .
L'arbitre principal devra être présent au plus tard 30 minutes avant le début de la compétition.
Les arbitres sont chargés de toutes les tâches qui incombent à leur fonction.
- §.4.2 Les frais de repas et les boissons pour les arbitres sont à la charge du CSD organisateur

Article 5 Licences

- §.5.1 Les deux joueurs (ses) de l'équipe présenteront leur licence au secrétariat 20mn minimum avant d'entrer en piste. Elle leur sera restituée à la fin de la compétition.
- §.5.2 En cas de non présentation de la licence, le joueur (se) devra fournir un justificatif d'identité. (Carte d'identité, passeport, permis de conduire). Un justificatif présenté sous forme de photo, messagerie électronique ou autre ne sera pas accepté. En cas de non présentation de licence, ou de justificatif officiel, le joueur ne pourra pas participer à la compétition.
Cas de présentation de justificatif officiel, en remplacement de la licence, la Coordination Technique sera informée, et elle vérifiera la validité de la licence. En cas de non validité, le joueur ou la joueuse sera déclassée, et devra en cas de podium rendre les récompenses qui lui auront été attribuées.
Cas de non présentation de licence, ou cas de présentation de justificatif officiel, le joueur sera passible d'une amende dont le montant est défini par la CSN NBC

Article 6 *Déroulement de la compétition.*

La compétition se déroule sur une journée sur un quillier à pistes à plaques. (Le dimanche)

- §.6.1 **Chaque joueur (se) lance** 4x30 jets (15 plein et 15 en déblayage) et a droit à 5 mn d'échauffement sauf le remplaçant (e) qui rentre en cours de partie.
- §.6.2 **Les boules pour une compétition de jeunes** sont celles qui seront dans le réceptacle de retour de boules. Il n'y a pas lieu de se servir d'autres boules. Les diamètres de boules étant imposés dans les catégories d'âge U12 à U18, le club organisateur devra mettre à disposition un nombre suffisant de boules de diamètre 14cm (10 à 12 ans), 15cm (12 à 14 ans) et 16cm, plus de 14ans. Sur un quillier à 4 pistes avec deux retours de boules, 5 boules de chaque minimum par réceptacle de boules suivant la catégorie des joueurs (ses) en piste.
- §.6.3 **Boules de 14 cm de diamètre.**
Il est possible qu'une boule de 14cm de diamètre traverse le jeu sans faire tomber la moindre quille. Cette boule doit être comptabilisée, et n'est pas à rejouer.
- §.6.4 *Lors d'une compétition, les joueurs sont sous les ordres de l'arbitre, que ce soit pendant les boules d'échauffement ou pendant le jeu.
Lorsque l'arbitre dit « En jeu » les chronomètres de toutes les pistes doivent être mis en marche et les joueurs peuvent faire leurs lancers.
Lorsque l'arbitre dit « Arrêt de jeu » les chronomètres de toutes les pistes doivent être arrêtés et les joueurs doivent également arrêter leurs lancers.
S'il n'y a pas d'arbitre ce sera la personne qui est au pupitre qui donnera les ordres de jeu
Cette personne devra attendre le moment propice pour arrêter le jeu, c'est-à-dire ne pas le faire au moment où un joueur est en position pour effectuer un lancer.*
- §.6.5 *L'arbitre, les joueurs ou les dirigeants doivent s'assurer que les joueurs (ses) :
Entrent en jeu sur les bonnes pistes, et suivant l'ordre et le tour prévu au tableau de marque ou sur l'écran de marquage électronique. Si malgré cela il y a une inversion de piste entre joueur (se) ou de tour pour un joueur(se) constatée lors de la compétition, voir les conséquences ci-dessous.*
- §.6.6 *Si la faute est constatée pendant les 5 mn d'échauffement :
Par l'arbitre correspond à une inversion de piste entre deux joueurs(ses).
La pénalité sera : Carton jaune aux deux joueurs (ses) fautifs (ves), et retour sur les bonnes pistes pour finir l'échauffement.*
- §.6.7 *Si la faute est constatée après l'échauffement pendant un jeu :
Par l'arbitre correspond à une inversion de piste entre deux joueurs(ses)
La pénalité sera carton rouge direct et élimination de la compétition*
- §.6.8 **Une marque autocollante** est autorisée pour identifier le point de départ du joueur. Cette marque peut être mise dans l'air de jeu sauf sur la planche de lancement mais elles ne doivent pas laisser de traces une fois retirée. Toutes les autres marques : petite quille, bouchon, pièce de monnaie etc sont interdites.
Faire une marque avec les chaussures, est passible d'un carton jaune
- §.6.9 *Il est interdit de laisser des objets, tels que, sacs de sport, bouteilles, etc... dans l'aire de jeu ou sur les réceptacles de boules. Ces interdictions s'appliquent au joueur aussi bien qu'à l'entraîneur ou au soigneur.*
- §.6.10 *Il est interdit pour un joueur de nettoyer sa planche ou l'aire d'élan
La sanction en cas de non-respect de cette règle par un joueur est passible d'un avertissement (carton jaune) dès que le joueur est présent sur l'aire de jeu, même s'il n'a pas encore débuté ses jets d'échauffement.*
- §.6.11 *Nettoyage de la planche et de l'aire d'élan.
Pour une compétition nationale, les championnats de France etc.
Lors des changements de piste, à la demande de l'arbitre, ou d'un joueur auprès de l'arbitre, ce sera un membre du club qui reçoit, ou du club organisateur, en tenue sportive et chaussures de sport (basket) qui sera chargé d'intervenir pour procéder au nettoyage de la planche ou de l'aire d'élan*
- §.6.12 *Nettoyage de la planche ou de l'aire d'élan en cours de jeu.*
Pendant un jeu, un joueur a la possibilité de demander à l'arbitre de faire nettoyer la planche ou l'aire d'élan, (Gouttes de transpiration, ou autres.), si ceci s'avère nécessaire. l'arbitre fera arrêter les chronomètres des 4 pistes, et ce sera un membre du club qui reçoit, ou du club organisateur, en tenue sportive et chaussures de sport (basket) qui sera chargé d'intervenir pour procéder au nettoyage de la planche ou de l'aire d'élan

§.6.13 *Un coach en tenue sportive peut intervenir derrière un joueur (se) à condition qu'il fasse son entrée en même temps que les joueurs(ses), dès les boules d'échauffement du premier jeu. Mais s'il quitte sa place derrière le joueur(se), en cours de jeu ou avant la fin du jeu en cours (30^e, 60^e, 90^e, 120^e jets), ce sera de façon définitive pour toute la durée du match du joueur(se) concerné. Il n'y aura plus de nouvelle entrée d'un coach derrière ce joueur(se). Le coach ne pourra pas intervenir derrière un autre joueur(se) lors du même tour, mais il pourra reprendre sa place de coach lors du tour suivant.*

Exemple : Il est interdit à un coach qui se trouve sur la piste 1 de conseiller l'autre joueur (se) de l'équipe qui est sur la piste 2.

Article 7 *Les jets annulés, annulation de la marque*

Les jets dits "annulés" sont ceux qui suivent un avertissement, soit donné par l'arbitre, soit affiché au tableau électronique. Ils seront à reporter dans la colonne "Observations".

Rappel : dans ce cas, en déblayage le jeu continue sur les quilles restantes.

IMPORTANT : *se rangent aussi dans la catégorie des jets dits "annulés" :*

Les jets nuls avant le lancer de la boule, carton jaune/rouge – annulation du jet suivant

- *les jets suivant un premier avertissement suite au comportement antisportif du joueur (joueuse)*
- *suite à contestation*
- *suite à des manifestations bruyantes du joueur (joueuse) ou même de son entraîneur*
- *suite à la contestation de la décision arbitrale*
- *suite à des mauvais gestes*

Tous ces jets seront donc équivalents à 0 point. Dans le déblayage, les quilles sont remises en place si le jet a été effectué.

§.7.1 Il est interdit de :

- *entrer en contact avec le sol de l'aire de lancer ou de l'aire de jeu avec son genou, sa main ou avec la boule avant de la lancer. En cas de chute, il n'y a pas de carton jaune.*
- *faire partir la boule à côté de la planche de lancer*
- *lancer directement la boule sur la piste : la boule doit obligatoirement quitter la main du joueur sur la planche de lancer*
- *de simuler un jet sans lancer de boule dès son entrée sur l'aire d'élan, où lors d'une interruption de jeu*
- *de lancer sa boule avant que le voyant vert soit allumé, La joueuse doit attendre que le voyant vert du tableau soit allumé pour lancer la boule.*
- *prendre appui contre le mur latéral*
- *prendre appui sur le réceptacle de boules*
- *De faire usage de deux boules en même temps, donner une boule à l'entraîneur pour qu'il l'essuie pendant que le joueur lance une autre boule.*
- *d'utiliser son maillot pour nettoyer les boules*
- *faire usage d'aérosol*
- *consommer des boissons alcoolisées sur les pistes ou aux tables de marquage*
- *fumer ou vapoter à l'intérieur des quilliers*

Toutes ces interdictions rentrent dans la catégorie des infractions.

Ces cas d'infractions relèvent tous :

- *du carton jaune lors de la première infraction.*
 - *du carton jaune/rouge lors de la deuxième infraction, et qui entraîne l'annulation de la marque*
- La Coordination Technique Nationale rappelle que ce marquage devra être repris dans la colonne observations.*

Article 8 *Avertissements – Expulsions*

§.8.1 *Les paragraphes précédents ont décrit de multiples cas d'annulations de la marque qui se rangent tous dans la catégorie des "avertissements" pénalisés par le carton jaune/rouge.*

En cas de récidive, de persistance dans l'attitude antisportive, de cas d'alcoolisme sur les pistes, a fortiori de cas d'ébriété sur les pistes etc., l'arbitre aura recours au carton rouge, donc signifiant l'expulsion du, joueur (se), entraîneur, dirigeant. Le responsable de la Coordination Technique Nationale, au vu des annotations sur les feuilles de match, et du rapport de l'arbitre, avertira le responsable de la Commission de Discipline de la CSN NBC, afin que des mesures disciplinaires soient prises pour réprimer ce genre d'abus.

Tout litige, porté à la connaissance de la Commission de Discipline de la CSN NBC sera traité en réunion par les membres de cette commission

§.8.2 **Carton rouge** ; *Un joueur (se) expulsé (carton rouge) ne peut pas être remplacé, mais les quilles et les points qu'il aura acquis avant son expulsion seront comptabilisés sur la feuille de match.*

*Un entraîneur expulsé (carton rouge) ne pourra plus intervenir pour le reste de la compétition. Pour le carton rouge, donc expulsion du joueur (se) ou de l'entraîneur, du dirigeant, pendant la compétition ou après la sortie des pistes, dans ces deux cas (le joueur ou l'entraîneur et si l'entraîneur est également joueur ou dirigeant, le fautif sera **immédiatement suspendu** et dans l'attente du jugement qui sera rendu lors de la réunion de la Commission de Discipline de la CSN NBC. Cette réunion se tiendra dans les 15 jours qui suivent la signification des faits. (Voir article 21 Litiges §.21.2 du présent règlement).*

- §.8.3 **Pénalités pour le carton rouge.** *Le fautif est suspendu immédiatement **15 jours** de toutes compétitions, départementale, régionale, nationale et de son rôle de dirigeant, il sera en attente de la décision de la Commission de Discipline de la CSN NBC qui se réunira dans un délai les 15 jours. Elle se prononcera sur les faits reprochés à la lecture du rapport de l'arbitre et de la feuille de match communiqués par la CT de la CSN NBC et après avoir entendu le fautif (ve).*

Article 9 Incidents de jeu.

- §.9.1 *Sur blessure, un (e) joueur (se) peut demander l'arrêt du temps de jeu. Le temps autorisé sur blessure est au maximum, de 10 minutes indivisibles. Un seul arrêt pour blessure est autorisé par joueur (se). S'il ou elle reprend la compétition avant ces 10mn, sur un nouvel arrêt il ou elle pourra se faire soigner avec l'autorisation de l'arbitre, mais le temps ne sera pas arrêté, et s'il y a sortie du joueur (se), il ou elle doit être remplacé (e) immédiatement. Remplacement idem qu'à l'article §.9.2*

- §.9.2 *Un (e) joueur (se) peut quitter l'aire de jeu pour satisfaire un besoin naturel. Il ou elle doit, bien entendu, en aviser l'arbitre. Il ou elle n'a pas, comme dans le cas d'une blessure, dix minutes pour reprendre le jeu, le chrono n'est donc pas arrêté. Une fois les 12 minutes réglementaires écoulées, le (a) joueur (se) doit arrêter, qu'il ou elle ait terminé ses 30 jets ou non. Les autres joueurs ne tiennent pas compte de l'interruption et continuent leur jeu sur leur piste. Pour le cas où le (a) joueur (se) effectue sa demande auprès de l'arbitre pendant un changement de piste, le temps sera remis en marche à l'ordre de mise en jeu de l'arbitre ou des capitaines que le ou la joueur (se) ait réintégré sa place ou non.*

Article 10 Horaires de passage

Seront planifiés par la Coordination Technique Nationale suivant le nombre d'équipes engagées.

Article 11 Ordre de passage

Est fait par le Coordination Technique Nationale suivant CSD organisateur et le niveau des équipes. Les deux joueurs (ses) d'une même équipe d'un club entrent en piste en même temps. Exemple sur un quillier à 4 pistes ; pistes 1 et 2 ou 3 et 4.

Article 12 Déclaration d'un forfait

*Un forfait doit être déclaré au plus tard à 16 heures la veille de la date prévue de la compétition, soit **18 heures minimum avant l'heure de début de la compétition pour être enregistré**, avec explication des raisons de ce forfait. Les destinataires de ce forfait sont le club, le CSD organisateur et le responsable de la Coordination Technique Nationale. Ceux-ci sont tenus d'en accuser réception.*

L'amende de forfait est fixée annuellement par la CSN NBC, et doit être réglée au trésorier dans les 8 jours qui suivent sa signification

Article 13 Retard de l'équipe ou d'un joueur.

§.13.1 Cas N°1.

Si une équipe n'est pas présente pour son entrée en piste, même s'il y a avance sur l'horaire le compteur des 2 pistes de l'équipe seront mis en marche lors de l'ordre de mise en jeu de l'arbitre pour les 5 minutes d'échauffement, si les joueurs (ses) arrivent pendant ces 5 minutes d'échauffement, ils (elles) peuvent entrer en piste avec l'autorisation de l'arbitre, mais ils (elles) devront arrêter à la limite des 5 minutes des chronomètres. Si les joueurs (ses) arrivent après l'ordre de mise en jeu de l'arbitre pour disputer les 120 jets, ils (elles) peuvent prendre la compétition en cours de jeu avec l'autorisation de l'arbitre, sans faire de boules d'échauffement et en respectant les règles de jeu (exemple ne pas lancer la boule avant le feu vert du tableau) et ils (elles) seront arrêtés par le chronomètre à l'issue des 12 minutes de jeu.

§.13.2 Cas N°2

Si un joueur n'est pas présent pour l'entrée en piste de son équipe, le remplaçant s'il y en a un doit entrer en jeu, et le retardataire ne pourra plus entrer en jeu. S'il n'y a pas de remplaçant, le joueur présent prendra le jeu en même temps que les autres joueurs, le retardataire pourra prendre le jeu dans les mêmes conditions fixées dans le §.13.1 cas N°1.

Article 14 *Remplacement de joueur (se)*

§.14.1 *Conformément aux règlements sportifs de la discipline NBC / WNBA / WB, applicables pour ce championnat, il y a un (e) remplaçant(e) autorisé en cours de compétition, la compétition englobant les boules d'échauffement.*

Ce ou cette remplaçant (e) figure obligatoirement sur la composition de l'équipe remise avant le début de la rencontre. Il ou elle peut entrer en jeu à n'importe quel moment de la partie, avec l'autorisation de l'arbitre.

§.14.2 *Si le remplacement a lieu à la fin d'un jeu, il y aura présentation du remplacement avant que les joueurs (ses) changent de piste.*

Le ou la remplaçant (e) prend obligatoirement à son compte les jets déjà effectués par son ou sa coéquipier (ère), sauf les avertissements : carton jaune, carton jaune/rouge.

§.14.3 *Si le remplacement a lieu pendant la durée d'un jeu, l'arbitre doit faire arrêter les chronos de tous les joueurs en piste, présenter le changement, les deux joueurs (ses) étant en bout de planche, et donner l'ordre de reprise du jeu*

§.14.4 *Un (e) joueur (se) expulsé (e) (carton rouge) ne peut pas être remplacé. Mais les quilles qui auront été acquises avant son expulsion seront comptabilisées. Mais l'équipe ne pourra prétendre à aucune récompense, même si son résultat total lui aurait permis d'être classée.*

Article 15 *Classement et attribution du titre*

Le classement se fait au nombre de quilles abattues.

Le titre revient à l'équipe ayant réalisé le plus grand score.

§.15.1 ***Pour départager les égalités sont prises en compte dans l'ordre :***

1) *Le total du déblayage de façon décroissante entre les équipes concernées.*

2) *Le total de jets nuls de façon croissante entre les équipes concernées.*

3) *L'écart entre le plus petit et le plus gros jeu sur les 2x120 jets des joueurs de la même équipe de façon croissante et entre les équipes concernées.*

4) *L'écart entre le plus petit et le plus gros jeu sur 2 x 60 jets déblayage des joueurs (ses) de la même équipe, ceci de façon croissante et entre les équipes concernées.*

Article 16 *Titres et récompenses*

Le titre de champion de France équipe à2 jeunes.

Les récompenses

Remise le dimanche après-midi à la clôture de la compétition

L'équipe championne de France reçoit :

Deux médailles d'Or, un diplôme et une coupe pour l'équipe

L'équipe Vice-championne de France reçoit :

Deux médailles d'Argent, un diplôme et une coupe pour l'équipe.

L'équipe classée 3^{ème} reçoit :

Deux médailles de Bronze, un diplôme et une coupe pour l'équipe.

Des récompenses annexes peuvent être attribuées aux joueurs par le CSD organisateur ou le club organisateur

Article 17 *Podium*

Lors de la remise des récompenses, les joueurs (ses) doivent se présenter sur le podium en survêtement ou tenue de sport de leur club respectif.

L'absence d'un joueur (se) lors de la remise des récompenses sera pénalisée par une amende dont le montant est fixé par la CSN NBC

Article 18 *Tenues sportives*

Les joueurs (ses) d'une même équipe doivent se présenter sur les pistes en tenue sportive uniforme, comportant de façon visible et lisible le nom ou le sigle du club.

La publicité est autorisée, mais la taille de chaque publicité sur la tenue devra être inférieure ou égale à 400 cm². La publicité pour l'alcool ou le tabac est interdite.

Article 19 *Nettoyage des pistes*

Le nettoyage du plateau des quilles doit se faire tous les deux tours. Un balai imbibé d'un peu de produit est suffisant.

Décision adoptée à l'unanimité par la CSN NBC le 08 septembre 2013

Article 20 *Amendes*

Nous avons évoqué dans ce règlement tous les cas qui relèvent d'une amende.

Le montant de toutes ces amendes est fixé annuellement par la CSN NBC. Il est envoyé à chaque début de saison par le trésorier de la CSN NBC en même temps que les formulaires de renouvellement des licences.

Une amende devra être réglée dans les huit jours à réception de sa signification par le trésorier de la CSN NBC, par chèque libellé à l'ordre de FFBSQ CSN NBC et envoyée à l'adresse du trésorier de la CSN NBC

Article 21 *Discipline*

§.21.1 *Litiges et sanctions*

*Tout litige sera tranché en réunion par la Commission de Discipline de la CSN NBC dans les 15 jours qui suivent leur signification et suivant le cas de gravité, sera transmis aux organes disciplinaires de première instance et d'appel de la FFBSQ. (Voir **article 11** Discipline, **article 12**, amendes et sanctions §.12.1.1 tableau des sanctions et amendes applicables, **article 13** Dopage, §.13.1.5 tableau des règles et sanctions applicables pour usage de produits dopants du Code Mondial Antidopage) dans règlement N°1, règlement Technique, Sportif et Disciplinaire de la CSN NBC.*

§.21.2 ***Pour le carton rouge**, le fautif est suspendu immédiatement 15 jours de toutes compétitions, départementale, régionale et nationale et en attente de la décision de la Commission de Discipline de la CSN NBC qui se réunira dans un délai les 15 jours. Elle se prononcera après avoir pris connaissance des faits reprochés inscrits sur la feuille de match et du rapport de l'arbitre, et après avoir entendu le fautif (ve).*

*La Commission de Discipline se prononcera sur la sanction à appliquer. Cette sanction, suivant la gravité des faits, pourra aller de la suspension de la licence avec interdiction de jeu pour les matches de toutes les catégories de championnat, coupes, tournois, sélections pour une durée de **15 jours à 1 an** (Voir § 12.1.1) du règlement Technique, Sportif et Disciplinaire de la CSN NBC)*

§.21.3 ***Pour les réserves posées** sur la feuille de match, et contresignées des deux capitaines, les résultats définitifs d'une rencontre seront validés ou invalidés suivant la décision qui sera rendue en réunion par la Commission de Discipline de la CSN NBC.*

Article 22 *Dopage*

§.22.1 *Par l'alcool.*

*Tout joueur (se), coach, dirigeant, arbitre sont interdits d'alcool sur les lieux de la compétition. Le contrôle d'une personne susceptible d'avoir bu peut se faire par le contrôle de l'haleine ou par analyse de sang. A partir de 0.1g d'alcool, tout licencié sera considéré comme dopé et pourra être disqualifié (e) ou suspendu, avec interdiction de pratiquer dans notre discipline suivant les cas, en se référant à : (l'article 12.1, annexe 1 du règlement disciplinaire général de la FFBSQ et § 12.1.1 tableau des amendes et sanctions de la CSN NBC et de la FFBSQ) pour une période entre **1 mois et 24 mois** et passible d'une amende ne pouvant pas excéder **10 000.00€**.*

§.22.2 *Par produits dopants*

Tout joueur (se), coach, dirigeant, sont susceptibles de subir un dépistage de produits dopants interdits par le Code Mondial Antidopage (CMA) lors d'une compétition nationale où Internationale.

Ce contrôle peut être effectué par prélèvement urinaire, sanguin, salivaire, par l'air expiré, afin de déceler les traces d'une substance interdite ou illicite dans le corps du contrôlé (e).

*En cas de contrôle positif le licencié sera considéré comme dopé, et sera disqualifié (e) et suspendu, avec interdiction de pratiquer dans notre discipline suivant le cas, en se référant à (L'article 13 Dopage §13.1.5, §13.1.6, §13.1.7, §13.1.8, §13.1.9, Tableaux des règles et sanctions pour usages de produits dopants) du règlement disciplinaire général de la FFBSQ, à moins qu'il puisse donner la preuve de sa non-culpabilité, il encourt suivant les multiples cas une suspension qui peut aller de la suspension de, **6mois et à vie** et d'une amende ne pouvant pas excéder **45 000.00€**.*

§.22.3 *Information complémentaire sur la mise en application des sanctions*

Comme précisé dans les §.7.3, §.20.2, §.21.1, les sanctions sont appliquées immédiatement, il est évident que si la sanction intervient dans les derniers jours du calendrier sportif de la CSN NBC ou du CSD, de la compétition ou le fautif (ve) aura été suspendu, le reliquat de la sanction sera reporté sur le début de la saison suivante de cette même compétition

Article 23 *Trousse de premiers soins*

Une trousse de secours et de premiers soins doit être présente dans chaque quillier. Les arbitres vérifieront avant chaque rencontre la présence de cette trousse et la date de péremption des produits qui s'y trouvent. Décision adoptée à l'unanimité par la CSN NBC le 08 septembre 2013

Article 24

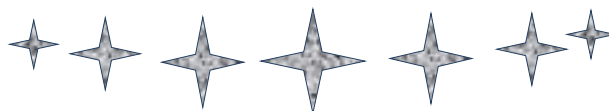
Connaissance du règlement

Ce règlement sera mis en ligne dès son approbation sur le site de la FFBSQ onglet Ninepin Bowling Classic, index règlements.

Les membres de la Commission Sportive Nationale NBC ainsi que les Présidents et les arbitres des CD et CSD seront informés de cette mise en ligne. Il en sera de même lorsqu'il y aura modification de ce dit règlement. Les clubs seront informés par le Président de leur CSD.

Tous les clubs qui s'engagent, le font en connaissance de cause et doivent se plier aux exigences de ce règlement sous peine de sanctions qui peuvent aller jusqu'à l'éviction de ces championnats de France.

Mis à jour le 30/04/2024



Article 25

CAHIER DES CHARGES

Répartition des tâches pour l'organisation de la manifestation

CSN NBC

§.25.1

Le championnat de France équipe à2 Jeunes U14 et U18 relève de la compétence de la CSN NBC.

*Il veille à ce que la compétition soit attribuée au CSD organisateur suivant l'ordre établi

*Il fixe la date de la compétition, les critères de participation et d'engagement.

*Il reverse le montant global des engagements au CSD organisateur

*Fournit sur demande les diplômes.

CTN §.25.2

*Fait parvenir aux clubs les demandes d'inscription, avec les délais, le tarif et les critères d'engagement.

*Peut refuser un engagement si les critères fixés ne sont pas respectés.

*Enregistre l'engagement des équipes, et le règlement par chèque libellé à l'ordre de **FFBSQ CSN NBC** envoyé par les clubs.

*Etablit le planning de la compétition.

*Diffuse la liste des engagés, le planning et l'ordre de passage de la compétition aux CSD et au club organisateur.

*Remet au Trésorier de la CSN NBC les chèques d'engagements reçus des clubs.

Les CSD §.25.3

*Diffusent aux clubs la liste des équipes engagées et le planning de la compétition reçus de la CTN

*Organisent, si nécessaire le déplacement des jeunes

CSD §.25.4
Organisateur

*Désigne le club organisateur

*Désigne les arbitres pour la compétition. (2 arbitres par prise de poste)

*Contrôle les licences.

*Est en charge du contrôle, de la saisie, et de la diffusion intégrales des résultats dans les CSD, à la Coordination Technique Nationale, au Président et aux membres de la CSN NBC

*Présente les équipes et les joueurs (ses) à l'échauffement et annonce leurs résultats individuels.

*Prend en charge les frais de repas et boissons pour les arbitres

*Si pas d'écran déporté, affichage des résultats aux emplacements réservés

*Envoie les invitations aux personnalités (Régionales, départementales etc...)

*Prévoit l'affichage, la publicité, la presse et les médias

*Fournit les récompenses, médailles, coupes, diplômes (3 diplômes pour le podium) (article16 du règlement)

*Peut offrir, s'il le souhaite des récompenses annexes individuelles.

*Assure la proclamation des résultats lors de la remise des récompenses.

CLUB §.25.5
Organisateur

*Doit assurer l'intendance pour les repas, le dimanche midi suivant les inscriptions reçues.

*Communique aux Présidents des CSD, les fiches d'inscription pour les repas, le menu et le prix.

Concernant les chts de France jeunes, le prix des repas des joueurs doit être calculé au plus juste.

*Met à disposition une salle pour les repas, la remise des récompenses et le verre de l'amitié

*Met à disposition les pistes, et le matériel dans un très bon état.

*Met à disposition vestiaires et douches.

*Assure la tenue des pupitres de marquage, 1 personne pour 2 pistes

*Prévoit une personne pour le cas d'intervention mécanique, (démêlage, casse de quille ou de corde etc.)

*A l'obligation de pouvoir fournir des boules de diamètre 14cm = U12, 15cm U14 et 16cm = U18.

*Prévoit le nettoyage des plateaux de réception de quilles tous les 2 tours,

*Prévoit un emplacement pour le CSD organisateur.

*Prévoit, si pas d'écran déporté avec résultats, deux emplacements pour affichage des résultats.

*Met à l'entrée du quillier le drapeau Français, Européen et celui de son canton, département ou région.

*Décore le quillier

*Prévoit une sonorisation pour la présentation des joueurs et la remise des récompenses

*Prévoit l'hymne National pour la remise des récompenses

*Prévoit un podium pour la remise des récompenses.

*Doit posséder une trousse de secours et de premiers soins, avec les produits dans la date de péremption.

*Est chargé des invitations des personnalités (Communales, sponsors etc.)

*Offre le verre de l'amitié, après la remise des récompenses.